

L'éco-pâturage, une méthode écologique d'entretien des espaces verts, qui doit également respecter l'animal

L'éco-pâturage est à la mode. Quoi de plus sympathique qu'un mouton ou une chèvre paissant paisiblement ? Pourtant, il n'est pas adapté à tous les espaces, ni sans danger pour les animaux lorsqu'il est mal géré.

L'AVIS D'UN PROFESSIONNEL PAYSAGISTE ET ÉLEVEUR

Quelles sont les bonnes pratiques à adopter selon vous ?

Scéno-P : Nous pratiquons l'éco-pâturage depuis maintenant trois ans. Nous avons développé cette méthode d'entretien des espaces verts par conviction écologique. C'est notre façon de répondre aux enjeux planétaires actuels. Il va de soi pour nous que ce concept n'est pas compatible avec les pratiques conventionnelles d'entretien du paysage : **si nous préservons l'environnement grâce aux animaux d'un côté, impossible d'utiliser des pesticides de l'autre !**

Nos objectifs premiers : préserver la nature, la faune et la flore des sites entretenus, et veiller au bien-être de nos animaux.

Nous sommes convaincus qu'il est **impossible de pratiquer l'éco-pâturage sans être éleveurs**. Sans pour autant produire de la viande ou du lait, l'essentiel est de connaître les besoins de ses bêtes. **Le mouton en particulier est un animal fragile et sensible**, et le mode de vie transhumant que nous leur offrons soulève des problématiques supplémentaires (tonte, taille des onglons, mais aussi gestion du stress lié au transport, parasitisme, équilibre alimentaire, contact avec le public).

Enfin, **l'éco-pâturage a aussi ses limites** : on ne peut pas installer des animaux n'importe où, sous couvert d'écologie. Comme nous, ils ont besoin d'eau et d'air purs, de nourriture saine, et s'ils peuvent nous aider à préserver des sites naturels et ramener de la convivialité dans les lieux publics, ils ne recyclent pas le gaz d'échappement des voitures ou les poubelles jetées au bord des routes ! ».

L'AVIS DU SIARNC

Quelles sont les conditions d'un « bon » éco-pâturage ?

Il est nécessaire d'avoir en face de soi un interlocuteur qui connaisse le métier, les bêtes et qui les aime (éleveurs, bergers etc.).

De même il nous semble important que l'entreprise assure un passage par semaine minimum, afin de contrôler que les animaux vont bien, qu'ils ont suffisamment de nourriture et d'eau, et que les clôtures sont bien en place. La mise à disposition d'un abri pour les animaux est indispensable pour qu'ils puissent se cacher, mais aussi se protéger en cas de fortes pluies ou de soleil en plein été. Cela peut être un simple cabanon, ou même un couvert arboré s'il est suffisamment dense. Les animaux ont également besoin d'un abreuvoir permanent, et d'un pain de sel.

Il faut respecter et faire respecter les animaux par la population fréquentant le site. Notamment concernant la nourriture : si un complément est nécessaire, l'éleveur s'en chargera.

Enfin, un animal est un être vivant : le gestionnaire doit veiller à ne pas le déplacer trop souvent, pour limiter le stress.



Contact : SCENO-P
Z.A. de la Bizoterie
28240 MANOU
✉ scenop@live.fr

Les promesses de l'Eco-station d'épuration de Saint-Germain de la Grange

Il s'est écoulé 10 ans depuis le schéma directeur communal, plus de 5 ans depuis les premières démarches d'acquisition foncière, trois ans depuis l'attribution du marché public de travaux et de l'accord des subventions.

Les stations font généralement leur mutation tous les 30 à 40 ans, alors mieux vaut ne pas se tromper !

Depuis juillet 2016, la nouvelle station est en service. Bien que d'une capacité de 4300 habitants par temps de pluie (la commune est plus petite en nombre d'habitants mais accueille une zone d'activités), la station du SIARNC à Saint-Germain de la Grange sait rester discrète, avec son allure de serre et son bardage de bois.

Discrète, mais respectueuse du paysage et de la biodiversité, avec ses espaces végétalisés arborés, et sa zone de rejet végétalisée.



Issue de la prise en compte des 40 critères définissant l'éco-station d'épuration régionale, cette unité innove en faisant appel au procédé ORGANICA® d'OTV-MSE : les racines de plantes spécifiques permettent le développement d'un écosystème original (mycorhizes, crustacés, etc.) au sein du bassin d'aération, créant les conditions d'une épuration poussée spécifique.

Un tamis filtre les dernières particules fines, avant que les eaux épurées ne circulent dans une noue peuplée de plantes apportées par la main de l'homme ou venues naturellement pour certaines, mais toutes d'essence locale. La biodiversité est ici partout présente, comme pour rappeler que la

station est au service de la protection du milieu naturel autant que de la salubrité publique.

Le SIARNC a également voulu une station fiable et économique à l'usage. Il s'est donné les moyens de l'obtenir, en ouvrant le projet à la créativité des constructeurs (concepteurs appliquant un cahier des charges très précis), mais en exigeant en retour un engagement sur la performance technique et économique.

Le chantier s'est bien déroulé, grâce à la compétence des entreprises mais aussi à la vigilance de l'équipe de maîtrise d'ouvrage (les élus, le personnel SIARNC et l'assistant à maître d'ouvrage Hydratec).

Performance épuratoire, économie, biodiversité et durabilité, sont autant d'objectifs que le SIARNC veut désormais mesurer et tenir dans la durée.



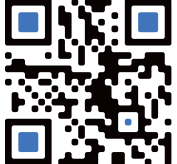
ZOOM SUR : L'aération

Le traitement biologique en station d'épuration nécessite de grands volumes d'air. Les surpresseurs permettant l'injection d'air dans les bassins peuvent consommer jusqu'à 40% de la facture énergétique. Le SIARNC a sélectionné des surpresseurs d'air à vis, éligibles aux certificats d'économie d'énergie, et permettant une économie substantielle sur la facture énergétique.



Nous contacter :
✉ 3 route de Septeuil
78 640 Villiers St Frédéric
☎ 01 34 89 47 44 📠 01 34 89 35 46
✉ contact@siarnc.fr

Directeur Publication : C. MANCEAU
Responsable Publication : A. GONTHIER
Commission de communication :
S. DURAND, G.BOE et M. RECOUSSINES.



MOUTIERS IMPRESSIONS (Les Essarts-le-Roi) - 01 30 41 95 63



Été 2017

Lettre du SIARNC

ALLER DE L'AVANT !



La Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a pour objectif de simplifier l'intercommunalité, et la rendre plus efficace à l'horizon 2020. On ne peut qu'être d'accord, et se dire que tout cela est bien loin. Pas tant que cela !

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) et les communautés voisines (Houdanais, Val de Gally-Mauldre, Rambouillet Territoire ou Grand Paris Seine et Oise) doivent prendre en charge obligatoirement l'assainissement au plus tard au 1^{er} janvier 2020, avec pour corollaire la suppression des syndicats de communes préexistants, sauf s'ils exercent sur le territoire d'au moins 3 Communautés, en l'état des textes législatifs actuels.

Attaché à la proximité et à la cohérence de gestion, conscient des enjeux patrimoniaux et de la qualité de la gouvernance des syndicats de communes spécialisés, j'ai proposé à M. le Préfet des Yvelines, la création d'un grand syndicat de communes. Cette demande a été approuvée et relayée par trois autres syndicats.

Le service ainsi constitué pour plus de 55.000 habitants, combinerait une gestion décentralisée de proximité, par zone de collecte-épuration, tout en favorisant les synergies financières et techniques. Une structure pérenne, répondant aux objectifs de la Loi NOTRe, sans ses inconvénients !

“Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.”, disait Antoine de Saint-Exupéry. Ce projet, dépassant les limites administratives pour gagner en efficacité, est la clé de tous les possibles pour notre territoire.

Claude MANCEAU

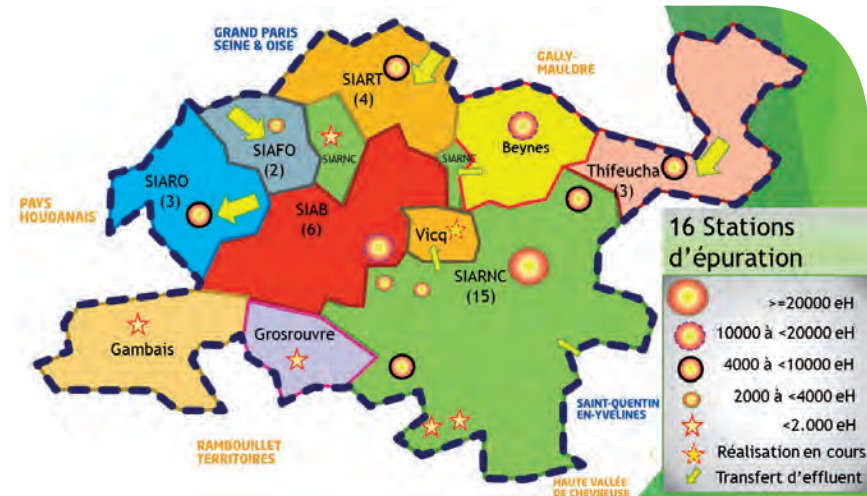
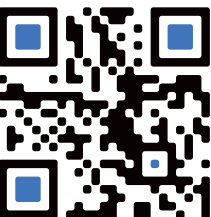
Président du SIARNC

Délégué de la commune

de Jouars-Pontchartrain



+ d'infos sur
www.siarnc.fr



SIARNC : Création 1960
Nombre de communes : 15
Population : 26 000 habitants

Réseau : 180 km
Postes de pompes : 32
Station d'Épuration : 8

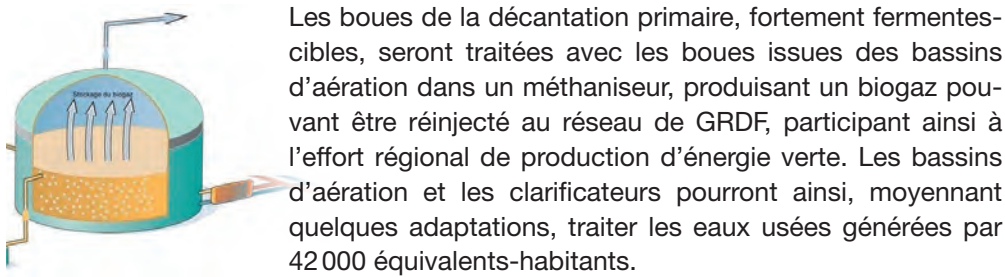
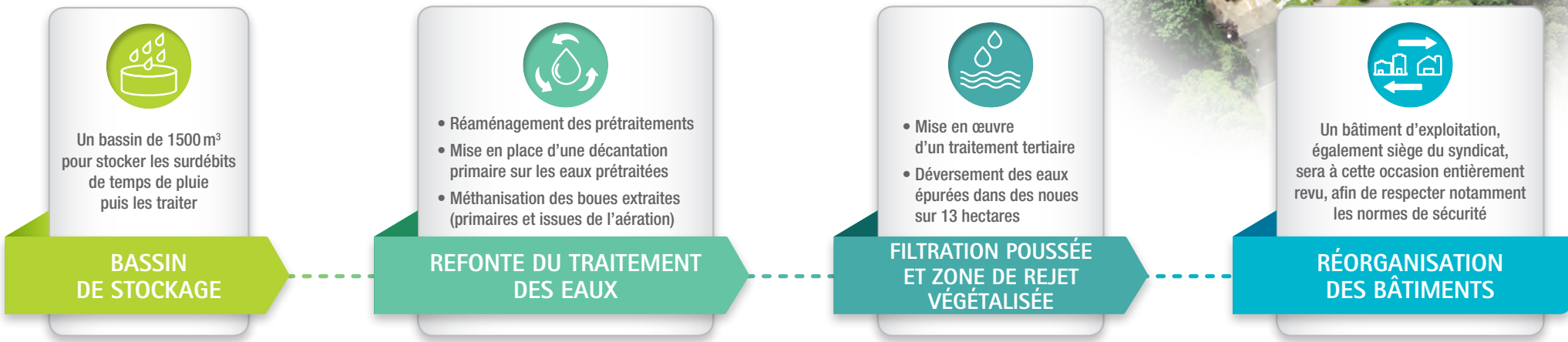
Rivière ou rû récepteur : Heude-
limay, Lieutel, Gaudigny, Guyonne,
Maldroit, Mauldre

Cap sur l'avenir, avec la station d'épuration de Villiers Saint-Frédéric

La station d'épuration du SIARNC à Villiers Saint Frédéric est le « navire amiral » du syndicat intercommunal. Conçu en 1994 pour une capacité de 20.000 habitants, le site accueille le siège et les services techniques du SIARNC. Bien que respectant les normes de traitement les plus élevées, la station d'épuration doit évoluer pour faire face aux augmentations de population attendues.

Au vu des projets de développement inscrits dans les plans locaux d'urbanisme des 9 communes desservies par la station, une capacité de traitement de 42.000 équivalents habitants est nécessaire !

Après étude de plusieurs scenarii, le SIARNC a retenu un schéma d'évolution de sa station principale :



Cette solution « tient » dans le périmètre du site, en réutilisant la station actuelle, et présente le meilleur rapport qualité-prix. Le bilan économique devrait être amélioré par la vente du biogaz, et toutes les mesures sont prises pour que la station reste toujours aussi discrète dans le paysage.

L'assainissement collectif arrive à Vicq

Une vingtaine des maisons concernées par l'opération sont territorialement sur la commune de Méré, qui a adhéré au SIARNC en 2011. C'est donc tout naturellement que Vicq a sollicité le SIARNC pour l'accompagner dans sa réflexion sur le devenir de l'assainissement de la commune.

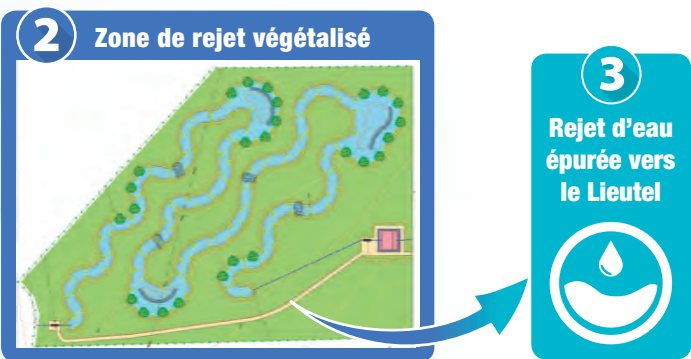
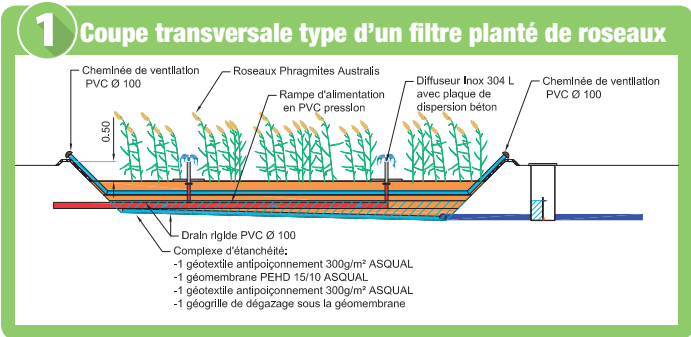
La commune a décidé de développer un réseau d'assainissement collectif pour environ 150 habitations, et de créer une station d'épuration d'une capacité de 600 équivalents-habitants par lits plantés de roseaux. Une zone de rejet végétalisée contribuera à la restitution d'une eau de qualité au ru du Lieutel, principal affluent de la Mauldre amont.



Le projet d'assainissement est adapté à la topographie et sa réalisation sera respectueuse des vestiges archéologiques, omniprésents dans le village. L'assainissement non-collectif ayant été développé à l'origine sous maîtrise d'ouvrage communale, la commune de Vicq organise le raccordement des habitations au nouveau réseau public d'assainissement des eaux usées.

Le SIARNC apporte une assistance à Maître d'ouvrage à la commune de Vicq dans cette opération et concernant la vingtaine d'habitations de Méré, il participe financièrement au prorata du nombre de maisons desservies.

Le groupement d'entreprises SARC-SADE réalise les travaux de création du réseau de collecte des eaux usées et l'entreprise ERSE construit la nouvelle station d'épuration.



Source : ERSE - ZA de Chatenay, 9 rue des Messagers - 37210 Rochecorbon - erse.etude@gmail.com

Travaux de réhabilitation & remplacement

Rue de la Tuilerie à Saulx-Marchais

Un choix technique pertinent afin de limiter la gêne aux usagers tout en réduisant les coûts.

Les canalisations de collecte des eaux usées peuvent se dégrader dans le temps, sous l'effet de mouvements de terrain, de charges roulantes, ou des effluents transitant (par abrasion ou réaction chimique).

A l'occasion de la création d'un nouveau branchement, la canalisation publique d'eaux usées située rue de la Tuilerie est apparue fortement dégradée, par la fermentation des effluents. Une opération de réhabilitation doit être menée, sous peine d'effondrement de la voirie et de pollution, dans un secteur particulièrement sensible, à proximité de l'aqueduc de l'Avre.

Une investigation de l'état du collecteur ayant mis en évidence des défauts structurels différenciés sur la canalisation, il a été décidé de mener la réhabilitation du réseau suivant deux techniques en fonction des besoins réels et en vue de minimiser les nuisances lors des travaux pour les riverains :



Canalisation neuve (fonte)



Réouverture et étanchéité d'un branchement (chemisage)

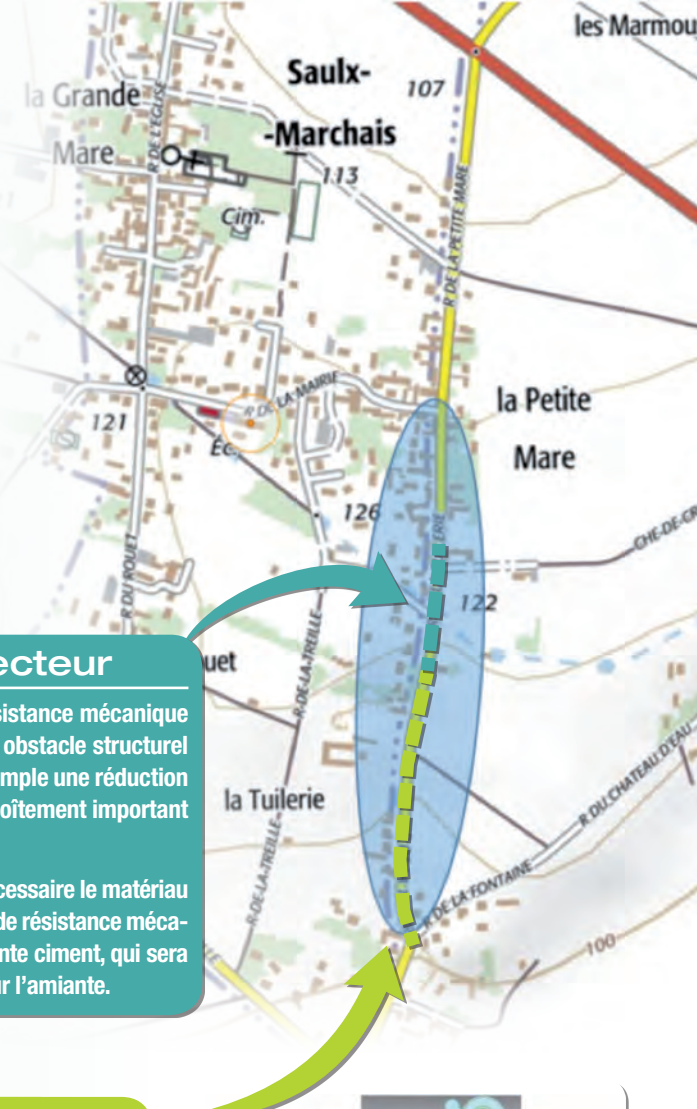


Canalisation dégradée par réaction chimique

Remplacement de collecteur

Le changement de collecteur est retenu lorsque la résistance mécanique du collecteur en place est fortement altérée, ou qu'un obstacle structurel à l'écoulement rend l'ouverture indispensable (par exemple une réduction de la section de la canalisation, un écrasement ou déboîtement important du collecteur, ou une contre-pente).

Il permet de refaire à neuf le réseau et de changer si nécessaire le matériau de la canalisation. La fonte, appréciée pour sa capacité de résistance mécanique et aux agressions chimiques, remplace ici l'amiante ciment, qui sera retirée dans le strict cadre fixé par la réglementation sur l'amiante.



Après un rinçage et un repérage des branchements, le camion est positionné à proximité des regards d'accès afin de permettre l'introduction de la gaine.

La gaine est ensuite déployée par réversion à l'air et polymérisée à la vapeur. L'ancienne canalisation sert de coffrage et la gaine structurante se substitue alors à la conduite existante. La gaine est ensuite découpée dans les regards de visite. Le jour même, un robot de fraisage procède à la réouverture des branchements. Les ouvertures de chaussée se limitent alors à la reprise des branchements qui le nécessitent.

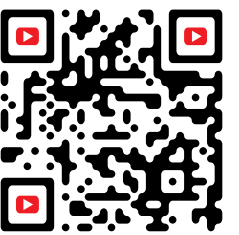
Ce procédé est particulièrement rapide (jusque 150 m/jour), économique, et adapté pour les collecteurs qui présentent des désordres de structure récurrents (fissures, cassures, décalages limités, perforations, corrosion, abrasion), mais également des défauts d'étanchéité.

Sans ouverture de tranchée, les travaux sont moins perturbants pour la circulation. Ils limitent la durée des travaux et la gêne occasionnée aux riverains et aux usagers.

Réhabilitation sans tranchée

La technique de chemisage continu permet de restituer les caractéristiques mécaniques, d'étanchéité et d'hydraulicité de la canalisation sans ouverture de tranchée. Pour ces travaux, la société TELEREP a été retenue.

Video disponible



UNE OPÉRATION MENÉE SOUS CHARTRE DE QUALITÉ

Le SIARNC est signataire depuis le 24 novembre 2013 de la charte de qualité de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), qui concerne notamment la pose des réseaux d'assainissement.

A ce titre, une procédure stricte d'étude et de mise en œuvre des travaux est suivie. C'est à la fois la garantie de bonnes pratiques, et un engagement indispensable pour l'accès aux partenariats financiers

- Montant investi : 380.000€
- Linéaire renouvelé : 600 mètres dont 420 sans tranchée, 46 habitations desservies
- Entreprise titulaire du marché : SFRE – Etampes 91 – Reprise en tranchée ouverte
- Co-traitant : TELEREP France – Ecqueville 78 – Réhabilitation sans tranchée
- Partenariats financiers : Agence de l'Eau Seine Normandie (30%), Conseil Départemental des Yvelines (20%)